



Négociations Annuelles Obligatoires 2025

Rappel du calendrier des NAO 2025 :

- **Lundi 21 octobre 2024 :** Présentation des revendications et début des négociations
- **Jeudi 31 octobre 2024 :** Continuation des négociations

Lors de la réunion d'ouverture du 11 octobre dernier, les éléments conjoncturels globaux (inflation à 2,2 %, marché du camion, ...) et le contexte particulier de notre entreprise (situation économique, perspectives de production...) nous ont été présentés.

Sur cette base, nos propositions s'articulent autour de 4 axes essentiels :

★ AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

→ Parce que l'inflation, même si elle est moins élevée que les années précédentes, impacte toujours le quotidien de chacun d'entre nous

→ Parce que les salariés ont démontré leur sérieux, leur professionnalisme, pour assurer les phases de lancement et de production du nouveau moteur XC13 à Bourbon-Lancy notamment

- **Non-cadres :** Augmentation générale de **5,2 %** au 1^{er} janvier 2025
- **Prise en charge par l'employeur de l'augmentation sur 2025 des cotisations de la mutuelle**
- **Abondement employeur de 50% sur les versements volontaires du PEE et du PERCOL**
- **Abondement employeur sur la prime d'intéressement et la prime de participation**

★ RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION PERSONNELLE

→ Parce que l'engagement, la prise d'initiative, les efforts individuels doivent être récompensés

- **Non-cadres :** Augmentation individuelle de **2,3 %** au 1^{er} mars 2025
- **Cadres :** Augmentation individuelle de **5,2 %** au 1^{er} mars 2025
- **Mise en place d'un accord à durée indéterminée pour le versement d'un bonus de 100 € toutes les 50 heures supplémentaires effectuées sans remise à zéro des compteurs**
- **Application de l'accord Prime de remplacement de Bourbon-Lancy sur le site de Garchizy (harmonisation entre les établissements).**

★ RECONNAISSANCE DE LA CARRIÈRE

- *Parce que la cotation des FDE (fiches descriptives d'emploi) telle qu'elle a été faite chez FPT ne prend en compte ni la polyvalence ni le niveau de connaissance*
- *Parce que la fidélité des salariés envers leur entreprise mérite d'être prise en considération*
- *Mise en place d'un accord pour instaurer une grille de salaires pour chaque cotation (nombre de points) dans chaque groupe/classe d'emplois.*
- *Création d'une prime de carrière pour prendre en compte l'ancienneté au-delà de 15 ans.*

★ AMÉNAGEMENT DES CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

- *Parce que l'entreprise se doit de mettre en place un environnement de travail dynamique et adapté pour ses salariés*
- *Parce qu'il est important de considérer l'articulation entre vie privée et vie professionnelle des salariés*
- *Négociation sur l'aménagement des fins de carrière*
- *Révision de l'accord relatif aux congés pour enfants malades pour améliorer les dispositions (nombre de jours total et bénéficiaires)*
- *Application de l'accord Congés Reliquat à Garchizy dans les mêmes conditions qu'à Bourbon-Lancy : sans obligation de solder les CA avant le 30/09 (harmonisation entre les établissements)*
- *Révision de l'accord relatif à l'organisation du temps de travail : 1 jour de moins pour Garchizy (harmonisation entre les établissements)*
- *Garchizy : Prime d'inconfort pour tous les postes de démontage (turbo et BV) et le poste de lavage TECNOX (port de cagoule et conditions similaires aux postes de lavage bénéficiant de cette prime).*